



## Résiliation de commande et demande de devis

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

à la suite d'une demande de devis pour la réfection de ma cuisine, j'ai reçu la visite de 2 commerciaux très persuasifs qui m'ont fait signer un bon de commande et qui m'ont demandé un chèque de 30% de la valeur totale de la commande.

Ai-je le droit de résilier cette commande (en date du 26/10/10), passée trop vite et qui ne correspond pas vraiment à ce que je souhaitais ? Merci de votre aide !

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Ai-je le droit de résilier cette commande (en date du 26/10/10), passée trop vite et qui ne correspond pas vraiment à ce que je souhaitais ?

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Avez vous signé le bon de commande à votre domicile ne présence du conseiller?

Est ce que la somme que vous avez versée est dénommée arrhes ou acompte?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

la visite et la signature du bon de commande ont eu lieu à mon domicile et j'ai versé un chèque d'acompte, comme mentionné sur le bon de commande.

Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

la visite et la signature ont eu lieu à mon domicile et j'ai versé un acompte de 30% comme mentionné sur le bon de commande.

Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Dans ce cas puisque vous êtes encore dans le délai légal de rétraction vous pouvez demander l'annulation de votre commande par lettre recommandée avec accusé de réception et demander la restitution de votre acompte.

Cordialement